

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009**

51/2009

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

M. RAGU présente le rapport.

Par délibération 58/2008 en date du 26 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention d'ouverture de trésorerie auprès de DEXIA CLF Banque pour un montant de 500 000.00 €.

Cette convention trouvant son terme en date du 09/01/2010, il y a lieu de procéder à sa reconduction. Nous avons reçu une proposition de la Banque Populaire Rives de Paris dont les conditions financières suivantes sont mieux disantes :

- Montant : 500 000.00 €
- Durée : 12 mois renouvelable
- Taux : Euribor 3 mois + marge 0.70 % (*à titre indicatif au 19/11/2009 0.7150 %*)
- Commission et frais engagement : Néant

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce point.

M. RAGU ajoute que la proposition de DEXIA comprenait une marge de 1,10 au lieu de 0,70 comme antérieurement. De plus, DEXIA exige des frais de dossiers à hauteur de 1000 € alors que la Banque Populaire, après négociation, ne prend aucun frais de dossier.

M. GAUTRELET se félicite de cette proposition, car il s'inquiétait que la commune continue à prendre une ligne de trésorerie chez DEXIA.

Considérant que la ligne de trésorerie passée antérieurement avec DEXIA trouve son terme au 09/01/2010,

Considérant l'offre présentée par la Banque Populaire Rives de Paris,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour un montant de 500 000.00 € auprès de la Banque Populaire Rives de Paris selon les conditions suivantes :

- Montant : 500 000.00 €
- Durée : 12 mois renouvelables
- Taux : Euribor 3 mois + marge 0.70 %
- Commission et frais engagement : Néant